

Le ministre a souligné la difficulté de prévoir la situation financière du pays. C'est là, j'en conviens, un problème sérieux. Toutefois, il a ajouté—avec raison, je le reconnais, car tout le monde sait que les choses doivent se faire ainsi—qu'il avait envisagé diverses perspectives quant au revenu national, au produit des impôts et aux dépenses à faire. À mon avis, de plus amples détails devraient être communiqués au peuple canadien. Je ne dis pas que le ministre devrait fournir tous les détails. Toutefois, il n'a aucune raison de ne pas expliquer les méthodes selon lesquelles il calcule les dépenses et le revenu national.

Dans le cas présent, on s'en remet en somme à l'entreprise privée. Les calculs dont j'ai parlé émanent de gens sérieux et j'estime qu'ils ont été préparés avec soin. Pourquoi le peuple canadien ne serait-il pas mis au courant de ces détails par le ministre des Finances? Je le répète, je sais qu'on ne pourrait raisonnablement demander au ministre de divulguer certains renseignements, et bien entendu je ne demande rien de tel. Ma thèse est que des détails plus complets devraient être fournis et que, en négligeant de les communiquer, on prive le peuple canadien de renseignements auxquels il a droit et, en outre, on laisse à d'autres qui n'ont pas la responsabilité qui incombe au ministre des Finances le soin de renseigner la population.

Je n'ai qu'une autre remarque à faire. Le ministre a dit qu'il avait songé à prononcer un discours sur cette question, soit pendant la campagne de l'emprunt de la victoire, soit à un autre moment. En tant que nouveau député, j'espère que je ne me montre pas trop exigeant en ce qui concerne les privilèges de la Chambre, mais j'ose dire au ministre que cette assemblée a peut-être le droit de s'attendre à un tel exposé de sa part. Bien entendu, il ne saurait en être question pour aujourd'hui, car ainsi que je l'ai dit cet avant-midi, le temps manque. Toutefois, je ferai remarquer au ministre qu'il s'agit en l'espèce non pas d'une discussion académique, mais d'une question qui intéresse tous les citoyens réfléchis. Le sujet intéresse tous les hommes d'affaires sérieux car, naturellement, ils éprouvent beaucoup d'inquiétude. Il ne pourrait en être autrement. Nous nous préoccupons tous de l'avenir, car il nous paraît fort incertain. Je crois cependant que nous avons le droit de demander au ministre des Finances de faire confiance au peuple canadien, compte tenu, bien entendu de certaines questions sur lesquelles il lui est permis d'être réticent.

L'hon. M. ILSLEY: Si je faisais maintenant une déclaration de ce genre, je devrais me fonder sur des hypothèses qui pourraient s'avérer inexactes, par suite de nos négocia-

[M. Macdonnell (Muskoka-Ontario).]

tions avec les provinces. Voilà l'unique difficulté. Cette déclaration prêterait à confusion. Nos prévisions présupposaient que nos recommandations seraient intégralement acceptées. Rien n'indique qu'il en sera ainsi. Les divergences de vues pourront être fort marquées et, par conséquent, une déclaration de ma part provoquerait des malentendus.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement. Je ne demande pas au ministre de faire cette déclaration dès maintenant, tout en lui faisant remarquer qu'une somme de 200 ou 300 millions, qui est certainement appréciable, n'a pas aujourd'hui la même importance que lorsque nos dépenses globales représentaient 500 ou 600 millions de dollars. Elle n'est pas énorme, au regard du chiffre de 3 milliards ou 3 milliards et demi que nos dépenses atteindront, j'imagine, au cours de l'année prochaine. Toutefois, je n'insiste pas.

Je me rends compte de la difficulté, et je dis simplement au ministre qu'il devrait le plus tôt possible,—peut-être pas avant la prochaine session,—communiquer au peuple canadien les détails qu'il est en mesure de lui divulguer au sujet des affaires du pays. À l'heure actuelle, nous sommes à peu près dans la même situation que les enfants égarés dans les bois et dont le triste sort est raconté dans une ballade; nous sommes peut-être même dans une posture plus désavantageuse car ils savaient du moins qu'ils étaient égarés.

M. PROBE: Quelle coutume a-t-on suivie quant au paiement de commissions pour la vente des obligations de la victoire aux membres de nos forces armées outre-mer? Je remarque une forte somme pour les dépenses relatives à la vente des obligations de la victoire. A-t-on suivi la méthode ordinaire dans le cas des commissions, et dans l'affirmative, à qui les chèques ont-ils été remis?

L'hon. M. ILSLEY: Nous n'avons pas payé de commissions pour la vente des obligations de la victoire aux membres des forces armées outre-mer, et nous n'en avons pas payé non plus dans le cas des ventes faites aux employés des usines comprises dans le plan d'après lequel les obligations étaient acquittées à même le salaire.

Je me crois tenu de répondre à l'honorable député de Muskoka-Ontario d'abord à propos du rôle qui incombe au ministre au point de vue de la surveillance du trésor public. Il a voulu savoir comment le ministre des Finances procède pour contrôler les dépenses. L'explication serait longue. J'ai déjà abordé cette question en diverses occasions dans le passé; je me suis exprimé bien franchement et cela m'a attiré des difficultés. Les journaux ont critiqué mes remarques, mais j'estime que, en